

# Conseils pour voyager à l'étranger

## ■ Conditions d'entrée et documents de voyage

Prenez connaissance suffisamment tôt des conditions d'entrée du pays et vérifiez que votre carte d'identité ou votre passeport est en cours de validité. Renouvelez assez tôt ce document s'il y a lieu.

## ■ Assurance obligatoire des frais d'annulation et des frais de rapatriement

Nous vous informons que les membres donateurs de la REGA ne bénéficient d'un rapatriement que s'il s'agit d'un accident ou d'une maladie grave. Les frais de voyage pour le retour en cas de maladie d'un membre de la famille, d'un dommage matériel important ou lors d'une annulation avant le départ ne sont pas couverts. C'est pourquoi une assurance des frais d'annulation et des frais de rapatriement est obligatoire. Vous pouvez la souscrire auprès d'un assureur de votre choix. Si vous n'êtes pas assuré et sauf avis contraire de votre part, nous concluons automatiquement une assurance auprès de l'Européenne Assurances Voyages SA (ERV) 12 jours après réception de notre confirmation de votre réservation. Vous pouvez également conclure d'autres assurances complémentaires auprès de notre département (bagages, frais de guérison, accidents et maladie, indemnités en cas d'accident et accident d'avion) ou souscrire une assurance annuelle. À partir de trois voyages par an, il faudrait réfléchir à conclure une assurance annuelle. Nous vous enverrons volontiers la brochure de la compagnie ERV.

Nous vous prions de vérifier les prestations qui sont comprises dans votre assurance-maladie. Pour une couverture adéquate en cas de dommage sur votre fauteuil roulant lors du voyage, prière de prendre contact avec votre spécialiste en assurance.

## ■ Interruption du voyage

Si, pour des raisons de santé, vous êtes obligé d'interrompre prématurément votre voyage, nous vous prions de contacter aussitôt la centrale de votre assurance de voyage. Toutes les compagnies d'assurance ont un numéro d'urgence qui répond 24 heures sur 24. Le numéro de l'Européenne Assurances Voyages SA est le 0041 848 801 803.

## ■ Assurance-maladie

Pour des voyages dans les pays de l'UE, il est nécessaire d'avoir sur soi la carte européenne d'assurance-maladie de votre caisse-maladie.

## ■ Prises électriques et voltage

Les prises de courant et le voltage varient d'un pays à l'autre. Un adaptateur sera nécessaire si vous devez brancher un appareil (par exemple batterie pour fauteuil électrique) sur une prise. Vous trouverez l'adaptateur adéquat dans les magasins d'électroménager.

## ■ Liens utiles pour les voyages

### – Informations sur les vols:

[www.admin.ch/ch/f/sr/c0\\_748\\_410.html](http://www.admin.ch/ch/f/sr/c0_748_410.html)  
(Convention conclue à Varsovie)

### – Dommages aux choses et aux personnes:

[www.admin.ch/ch/f/sr/c0\\_748\\_411.html](http://www.admin.ch/ch/f/sr/c0_748_411.html)  
(Convention conclue à Montréal)

### – Conseils aux voyageurs:

[www.eda.admin.ch/eda/fr/home/travad.html](http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/travad.html)

### – Prescriptions douanières et sur les devises:

[www.zoll.ch](http://www.zoll.ch)

### – Recommandations médicales et vaccinations:

[www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)

### – Informations sur les pays: [www.swissbankers.ch](http://www.swissbankers.ch)

365 jours de protection pour vos loisirs et voyages.  
Dans le monde entier, y compris la Suisse!



- ✓ Frais d'annulation
- ✓ Aide SOS et rapatriement
- ✓ Bagages pendant le transport
- ✓ Accident d'aviation
- ✓ Voyage de remplacement
- ✓ Helpline 24 h sur 24 gratuite

**Multi Trip – la couverture complète** de l'EUROPÉENNE.  
Renseignez-vous directement auprès de votre agence de voyages!

 **EUROPÉENNE  
EUROPÄISCHE  
EUROPEA**  
VOTRE ASSURANCE VOYAGE